

commission du codex alimentarius

F

ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 5/15.2

CL 2003/36-CCFO
Octobre 2003

AUX: Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie)

OBJET: **Demande de coopération avec l'enquête du COI sur les huiles d'olive**

DATE LIMITE: **10 décembre 2003**

OBSERVATIONS

À ADRESSER:

À:
M. Ahmed Touzani
Directeur exécutif
Conseil oléicole international
Madrid (Espagne)
Télécopie: +49 (91) 563-1263
Courriel: iooc@internationaloliveoil.org

Avec copie au:
Secrétaire
Commission du Codex
Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS
sur les normes alimentaires
FAO, Viale delle Terme di
Caracalla 00100 Rome (Italie)
Télécopie: +39 (06) 5705 4593
Courriel: codex@fao.org

HISTORIQUE

À sa vingt-sixième session, la Commission du Codex Alimentarius a adopté la norme pour l'huile d'olive à l'étape 8, sans inscrire de chiffres dans la colonne pour C18:3 (acide linoléique) à la section 3.9 de la norme, mais avec une note de bas de page indiquant: « Dans l'attente des résultats de l'enquête du COI et de leur examen par le Comité sur les huiles et les matières grasses, les limites nationales peuvent continuer à être appliquées ». Dans ce contexte, la Commission est également convenue que le Secrétariat collaborerait avec le Président du Comité et avec le COI à la rédaction d'une lettre circulaire rappelant aux membres l'importance de soumettre des données pour l'enquête (ALINORM 03/44, par. 83).

À la suite de cette décision, afin de pouvoir fixer des niveaux appropriés d'acide linoléique (C18:3) qui puissent être acceptés par les États membres, le COI a décidé de mener une enquête sur les niveaux d'acide linoléique auprès des principaux pays producteurs d'huile d'olive et en couvrant un large éventail de conditions agroclimatiques. Le questionnaire a été adressé au Ministère des affaires étrangères des pays suivants sélectionnés par le COI: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chili, Chine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Iraq, Iran, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Macédoine, Malte, Maroc, Mexique, Nouvelle Zélande, Palestine, Pérou, Portugal, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Syrie, Tunisie et Turquie.

Le questionnaire intitulé « *Caractéristiques analytiques des huiles d'olive vierges comestibles par région de production des pays producteurs – enquête menée en 2003-2004 par le Secrétariat exécutif du Conseil oléicole international* » vise à recueillir les données nécessaires pour identifier les zones de culture de l'olivier de chaque pays, ainsi que des renseignements sur la quantité d'huile d'olive produite et commercialisée sur les trois dernières campagnes agricoles et sur la composition en acides gras de l'huile pendant cette même période. Les personnes répondant au questionnaire sont vivement invitées à envoyer des échantillons d'huile d'olive représentatifs des régions de production. La date limite pour la soumission des données et des échantillons demandés dans le questionnaire est fixée le 30 septembre 2004.

La présente lettre circulaire a pour but de demander aux pays qui ont reçu le questionnaire de coopérer à cette enquête dans toute la mesure possible en communiquant des données et en envoyant des échantillons des huiles d'olive qu'ils produisent.

Qui plus est, les gouvernements qui ne font pas partie des pays ciblés, mais qui s'intéressent à cette enquête et possèdent suffisamment de données pertinentes ainsi que d'échantillons à soumettre, sont invités à faire part de leur désir de participer à l'enquête au Secrétariat du COI, à l'adresse susmentionnée, **avant le 10 décembre 2003.**

Le COI analysera et fera la synthèse des résultats de cette enquête dans un document qui sera distribué à tous les gouvernements et organisations pour observations et examen à la prochaine session du CCFO, prévue pour début 2005.